J'ai ici des données statistiques. Durant la fin de semaine du 1er mai, 61 wagons frigorifiques vides ont été amenés dans l'île et 95 chargements en sont partis. Le 3 mai, 61 wagons vides sont entrés et neuf chargements ont été emportés. Le 4 mai, il y a eu 44 arrivées de wagons vides et 12 départs de chargements. Le matin du 5 mai, il y avait à Cape Tormentine 110 wagons vides attendant le bateau-passeur qui conduit à l'île du Prince-Édouard, ainsi que 90 wagons en route vers la côte est, dont 75 sont de nouveaux wagons couverts de 50 pieds à parois isolantes et équipés de dispositifs d'aération. L'honorable député comprend, j'en suis sûr, quelle amélioration cela représente. Le 4 mai à cinq heures de l'après-midi, il y avait 199 wagons dans l'île. Il semble donc que les chemins de fer Nationaux, à l'incitation de l'honorable représentant ou de leur propre initiative-et j'espère que c'est le dernier cas-font face au problème.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

NOUVELLE RÉDUCTION DU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Puisque je suis debout, monsieur l'Orateur, peut-être me permettrez-vous de répondre à une question que m'a posée hier l'honorable député de Medicine-Hat, au sujet d'un autre chemin de fer, le Pacifique-Canadien cette fois. La Commission des transports m'informe que, le 8 septembre 1964, le Pacifique-Canadien a discontinué le service de wagons-lits sur les trains n° 7 et 8, le «Dominion», sauf pour le service local entre Toronto, Montréal et Sudbury, et entre Fort-William et Winnipeg.

Le 7 avril, le Pacifique-Canadien a informé la Commission que, le 24 juin prochain, il rétablira le service complet de wagons-lits et de wagons-restaurants à bord de ces trains. On n'a pas reçu d'autre avis du chemin de fer indiquant d'autres changements au projet ni d'autre rajustement touchant ces trains.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Comme question supplémentaire, le ministre nous dirait-il s'il demandera au Pacifique-Canadien ou à la Commission des transports si la société a informé tous les ambulants de ces deux trains que leurs services ne seront plus requis après le mois de juin parce qu'on ne transportera plus le courrier?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, je me renseignerai volontiers à ce sujet auprès des milieux autorisés en la matière.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre a-t-il reçu une copie de la résolution adoptée, je crois, à l'unanimité par l'Assemblée législative de la Saskatchewan et protestant contre le fait que le Pacifique-Canadien a réduit son service à bord du train transcontinental «Le Dominion»? Si oui, voudrait-il demander à la Commission des transports d'examiner la chose?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas qu'aucune résolution du genre ait été portée à ma connaissance, mais je vais me renseigner à ce sujet et verrai à prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.

DÉCLARATION SUR LES SUBVENTIONS AU NATIONAL-CANADIEN ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gerald A. Regan (Halifax): Le ministre est-il au courant de la déclaration selon laquelle une compagnie de chemin de fer privée, qui se comporte de façon quelque peu cavalière vis-à-vis de la population, prétendrait que les subventions accordées à la compagnie des chemins de fer Nationaux constituent une concurrence injuste à son égard? Si oui, a-t-il des commentaires à faire à ce sujet? Ces déclarations ont été faites hier.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Oui, j'ai effectivement vu un rapport dans les journaux concernant des déclarations du président du Pacifique-Canadien. Je n'ai pas encore eu le temps de le lire, mais même lorsque j'en aurai pris connaissance, je doute qu'il soit opportun d'engager un débat public sur ce sujet, avant que le Parlement traite de cette question.

LA NAVIGATION

LE PAIEMENT DES PILOTES À PORT-WELLER ET SARNIA (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je pourrais peut-être en profiter pour répondre à la question posée hier par le député de Simcoe-Nord au sujet de la négligence à payer certains pilotes de la région de Port-Weller et de Sarnia, en Ontario. On me dit que le retard apporté à établir les feuilles de paie était attribuable surtout à la difficulté d'obtenir les renseignements nécessaires concernant la participation au régime d'assurance-hospitalisation d'Ontario. On s'occupe présentement d'expédier les chèques et on s'attend à ce qu'ils soient tous émis d'ici le 10 mai.